

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 77 (1951)
Heft: 26

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements :

Suisse: 1 an, 24 francs
Etranger: 28 francs
Pour sociétaires:
Suisse: 1 an, 20 francs
Etranger: 25 francs
Pour les abonnements
s'adresser à:
Administration
du « Bulletin technique
de la Suisse romande »,
Case postale Riponne 21,
Lausanne
Compte de chèques pos-
taux II. 5775, à Lausanne
Prix du numéro : Fr. 1,40

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitaux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. P. Joye, professeur; E. Latelain, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; A. Paris, ingénieur; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. L. Archinard, ingénieur; Cl. Groscurin, architecte; E. Martin, architecte; V. Rochat, ingénieur — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; G. Furter, ingénieur; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. J. Dubuis, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 478, Lausanne.

Conseil d'administration de la Société anonyme du Bulletin Technique: A. Stucky, ingénieur, président; M. Bridel; G. Epitaux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

Le millimètre
(larg. 47 mm) 20 cts

Réclames: 60 cts le mm
(largeur 95 mm)

Rabais pour annonces
répétées

annonces Suisses S.A.



8, Rue Centrale Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : Concours pour l'étude des plans du bâtiment de l'Ecole de Médecine à Lausanne. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS DU BATIMENT DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE A LAUSANNE

Extrait du règlement :

En mars 1951, l'Etat de Vaud ouvrira un concours pour l'étude des plans du bâtiment de l'Ecole de médecine, à construire sur le terrain du Champ-de-l'Air, à Lausanne.

Le concours était réservé: a) aux architectes vaudois, quelle que soit leur résidence; b) aux architectes suisses domiciliés dans le canton de Vaud et cela depuis au moins un an.

Une somme de 20 000 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie en cinq ou six prix.

Chaque concurrent ne pouvait présenter qu'un seul projet.

Le programme précisait notamment:

« L'Institut de physiologie sera maintenu.

« Le bâtiment de l'Ecole de médecine doit être aussi séparé que possible du pavillon des opérés. On évitera, autant que faire se peut, la proximité de la rue du Bugnon.

« Une grande terrasse sera créée à la cote 557,20 au sud du pavillon des opérés. Elle sera réservée à l'Hôpital. Les concurrents ne tiendront pas compte, pour l'aménagement de cette terrasse, du pavillon du Champ-de-l'Air, celui-ci étant appelé à disparaître ultérieurement.

« La hauteur de la nouvelle construction ne dépassera pas, sur sa plus grande surface, la cote 557,00, les parties éventuellement plus hautes ne dépassant pas la cote 558,00.

« Il sera aménagé sur le terrain de l'Ecole de médecine un emplacement pour quelques autos et bicyclettes.

« La nouvelle Ecole de médecine groupera deux instituts, à savoir:

« I. Anatomie.

« II. Histologie et embryologie.

» Les deux instituts utiliseront en commun les deux auditoires, le musée et la bibliothèque.

» Le musée servira également comme salle d'études pour les étudiants.

» La bibliothèque sera utilisée également comme salle de séances pour la Faculté de médecine, et comme salle d'examens.

» Les locaux accessibles aux étudiants seront dans la mesure du possible séparés des locaux du personnel et des laboratoires scientifiques.

Le programme donnait en outre la nomenclature détaillée des locaux.

Extrait du rapport du jury :

Le jury chargé d'examiner les projets présentés au concours pour l'étude des plans du bâtiment de l'Ecole de médecine, à Lausanne, s'est réuni le 2 février 1951 pour élaborer le programme de concours, puis les 17, 18, 24 et 25 juillet 1951 pour examiner les projets.

Ont assisté aux séances: MM. le conseiller d'Etat Pierre Oguey, président, Lausanne; E. Virieux, architecte de l'Etat, vice-président, Lausanne; le professeur O. Bucher, Lausanne; le professeur J.-L. Nicod, Lausanne; Ch. Thévenaz, architecte, Lausanne; Hermann Baur, architecte, Bâle; le professeur Jean Tschumi, architecte, Lausanne; F. Decker, architecte, Neuchâtel; suppléant: M. J.-L. Butticaz, architecte, Lausanne.

Le jury constate que vingt-quatre projets ont été déposés dans le délai prescrit.

(Voir suite page 377).